

SFCR

Exercice 2025

Ce document a été approuvé par le conseil d'administration de la SMA SB lors de sa réunion du 01/04/2026.

Table des matières

Synthèse	5
1. Activité et résultats	6
1.1 Activité	6
1.2 Résultats de souscription	7
1.3 Résultats des investissements	7
1.4 Résultats des autres activités.....	7
1.5. Autres informations	7
2. Système de gouvernance	8
2.1. Structure de gestion, rémunération	8
Organes du système de gouvernance.....	8
Conseil d’administration.....	8
Direction effective	9
Comités spécialisés	9
Fonctions de contrôle	10
Rémunération	10
2.2 Exigences de compétence et d’honorabilité	11
2.3. Système de gestion des risques, processus ORSA et fonction de gestion des risques.....	12
Système de gestion des risques.....	12
Les trois lignes de défenses	12
Définition du système de gestion des risques	13
Gouvernance des risques et mise en œuvre	14
Univers des risques	14
Processus ORSA.....	15
Politique ORSA.....	15
Mise en œuvre.....	15
Evaluation actuelle et future du besoin global de solvabilité	16
Documentation ORSA.....	16
Utilisation des résultats de l’ORSA dans la prise de décision	17
Fonction de gestion des risques	17

2.4 Système de contrôle interne.....	18
Description du système de contrôle interne	18
Fonction de Compliance	19
2.5 Fonction d’audit interne.....	20
2.6 Fonction actuarielle	21
2.7. Sous-traitance	23
8. Autres informations.....	23
Evaluation de l’adéquation du système de gouvernance.....	23
3. Profil de risque	25
3.1 Risque de souscription	25
Description du risque et des mesures d’évaluation	25
Importance du risque.....	25
Description des concentrations de risques.....	25
Stratégie de gestion et d’atténuation du risque	25
3.2 Risque de marché	26
Description du risque et des mesures d’évaluation	26
Importance du risque.....	26
Description des concentrations de risques.....	26
Stratégie de gestion et d’atténuation du risque	26
3.3 Risque de crédit	26
Description du risque et mesures d’évaluation	26
Importance du risque.....	26
Description des concentrations de risques.....	26
Stratégie de gestion et d’atténuation du risque	27
3.4 Risque de liquidité.....	27
Description du risque et mesures d’évaluation	27
Importance du risque.....	27
Description des concentrations de risques.....	27
Stratégie de gestion et d’atténuation du risque	27
3.5. Risque opérationnel	27

Description du risque et des mesures d'évaluation	27
Importance du risque.....	27
Description des concentrations de risques.....	27
Stratégie de gestion et d'atténuation du risque	27
3.6 Autres risques (risques stratégiques et de réputation).....	28
Description du risque et des mesures d'évaluation	28
Importance du risque.....	28
Description des concentrations de risques.....	28
Stratégie de gestion et d'atténuation du risque	28
4. Valorisation à des fins de solvabilité	30
4.1 Actifs.....	30
4.2 Provisions techniques	31
Valeurs statutaires	31
Valeurs SII.....	31
4.3 Autres éléments du passif.....	31
4.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	32
4.5 Autres informations	32
5. Gestion du capital	33
5.1 Fonds propres.....	33
Politique et objectifs	33
Structure, montant et qualité des fonds propres	33
Fonds propres éligibles	33
Différences entre les fonds propres des états financiers et l'excédent de l'actif sur le passif à des fins de solvabilité	33
5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	33
5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	34
5.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	34
5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	34
5.6 Autres informations	34

Synthèse

La Société Mutualiste d'Assurances Solidaris Brabant (SMA SB) a été créée par Solidaris Brabant.

Elle est agréée par l'Office de Contrôle des Mutualités et des Unions Nationales de Mutualités (OCM) pour offrir des assurances maladies au sens de la branche 2 de l'annexe 1 de l'arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, ainsi que pour couvrir, à titre complémentaire, des risques qui appartiennent à l'assistance telle que visée dans la branche 18 de l'annexe 1 de l'arrêté royal précité.

Elle ne peut proposer ces assurances qu'aux affiliés de Solidaris Brabant.

Les produits développés par la SMA SB couvrent les frais d'hospitalisation (ICH, Hospimut, Hospimut Plus, Hospimut Plus continuité), les frais dentaires (Dentimut Plus) et les frais médicaux ambulatoires (Ambumut, Ambumut Plus).

En tant que société mutualiste d'assurances, la SMA SB établit la stratégie, les politiques et les exigences en matière de gouvernance interne appropriées à sa structure, ses activités et ses risques, en instaurant notamment une répartition claire des responsabilités. Elle s'assure que le système de gestion des risques est effectif.

Le résultat net de l'exercice 2025 atteint un montant de 8.385.261,64 €.

Les primes sont en progression (+7,7%) grâce à l'indexation des primes. Les charges de sinistres augmentent de 15%.

La SMA SB réalise annuellement une évaluation de ses risques et ce, afin de pouvoir y apporter la meilleure réponse possible. Cette évaluation donne lieu à l'identification des risques majeurs auxquels elle est soumise pour chacune de ses activités, ainsi qu'à la définition des mesures d'atténuation de ces risques à prendre en conséquence.

Le ratio de Solvabilité II de la SMA SB au 31/12/2025 est solide à 343,57 %. Il est calculé dans le respect de la formule standard actuellement en vigueur et dépasse largement le seuil d'alerte fixé en interne (150%) et le minimum réglementaire de 100 %.

Ce ratio est le résultat de la fraction portant au dénominateur le capital de solvabilité requis de 38.897.265 € et au numérateur les fonds propres de 133.638.972 €.

1. Activité et résultats

1.1 Activité

La Société Mutualiste d'Assurances du Brabant (SMA SB) a été créée en application de l'article 43bis, §5, de la loi du 6 août 1990 par la Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant, dont le siège est établi à 1000 Bruxelles, rue du Midi, 111.

Son siège est établi à la rue du midi, 111 à 1000 Bruxelles. Elle est inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0838.221.243.

La SMA SB est agréée par l'office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités (OCM) sous le numéro 350/03, pour offrir des assurances maladies au sens de la branche 2 de l'annexe 1 de l'arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, ainsi que pour couvrir, à titre complémentaire, des risques qui appartiennent à l'assistance telle que visée dans la branche 18 de l'annexe 1 de l'arrêté royal précité.

L'offre de la SMA SB répond à la volonté de permettre l'accès à la santé pour tous et le choix de la couverture la plus adaptée pour l'affilié en cas d'hospitalisation, de soins dentaires ou de soins ambulatoires (le cas échéant, dans le cadre du traitement d'une maladie grave). Contrairement aux sociétés d'assurances commerciales, les sociétés mutualistes d'assurances telles que la SMA SB n'ont pas pour objectif de faire du profit et d'en faire profiter un actionariat. La solidarité et l'absence de but lucratif sont au cœur de nos préoccupations.

La SMA SB travaille en partenariat avec Solidaris Brabant, qui est agréée par l'office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités sous le n° 3001 comme intermédiaire d'assurances.

La SMA SB propose les produits d'assurance suivants :

- L'assurance ICH
Ce produit offre une intervention forfaitaire quotidienne en cas d'hospitalisation de plus d'un jour.
- Les assurances hospitalisation Hospimut et Hospimut Plus
Ces produits protègent financièrement contre les frais d'hospitalisation élevés. Le produit Hospimut offre une couverture de base suffisante pour les hospitalisations en chambre double ou commune ; le produit Hospimut Plus est plus adapté pour les personnes désireuses de bénéficier d'une chambre particulière à l'hôpital.
- L'assurance Hospimut Plus Continuité
Ce produit permet de bénéficier d'une couverture pour les personnes qui bénéficient déjà d'une assurance hospitalisation par le biais de leur employeur (lorsque l'intervention de l'employeur prend fin).
- L'assurance Dentimut Plus
Ce produit offre une couverture étendue pour les soins dentaires.
- Les assurances Ambumut et Ambumut Plus
Ambumut est une assurance pour les soins ambulatoires qui couvre les frais médicaux qui ne sont pas liés à une hospitalisation. Ambumut Plus est une assurance pour soins ambulatoires qui protège encore plus pour le traitement des maladies graves.

L'auditeur externe de la SMA SB, pour les exercices 2024, 2025 et 2026 est la société KPMG, dont le siège social est situé Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem. Le réviseur désigné est madame Mélissa Lucas.

1.2 Résultats de souscription

Le résultat de souscription de la SMA SB au 31/12/2025 s'élève à 7.228.247,85 €, ce qui constitue une amélioration par rapport à l'année 2024, de 8,97 %.

Cette amélioration s'explique notamment par une hausse des primes perçues.

La dotation pour vieillissement passe de 2,1 millions € fin 2024 à 1 millions € fin 2025, soit un impact positif de 1,1 million € sur l'exercice.

1.3 Résultats des investissements

Le résultat d'investissement de la SMA SB au 31/12/2025 s'élève à 1.190.482,01 €, soit un résultat en amélioration par rapport à celui enregistré en 2024 (+ 348 k €).

1.4 Résultats des autres activités

Néant

1.5. Autres informations

Néant

2. Système de gouvernance

2.1. Structure de gestion, rémunération

Organes du système de gouvernance

Le système de gouvernance désigne l'ensemble des règles, processus et structures déterminant la manière dont l'entreprise est définie, gérée et contrôlée.

La SMA SB a opté pour une structure de gestion qui opère une séparation entre, d'une part, la gestion de l'opérationnel (fonction de management), et d'autre part la détermination de la politique générale, de la stratégie et du contrôle du management (Conseil d'administration).

- Le Conseil d'administration définit la stratégie et la politique générale de la société, et exerce un contrôle sur la direction effective. Il pose également tous les actes qui lui sont réservés en vertu du code des sociétés.
- La direction effective est chargée de la gestion opérationnelle de la société à l'intérieur des limites de la stratégie et de la politique générale établies par le Conseil d'administration. Cette gestion opérationnelle repose sur un transfert de compétences du Conseil d'administration vers la direction effective, et comprend toutes les compétences du Conseil d'administration à l'exception de celles qui sont explicitement réservées à ce dernier par la loi.

Conseil d'administration

Structure

Les règles définissant la composition du conseil d'administration, les conditions d'éligibilité, la présentation des candidats, l'élection des administrateurs, la perte de la qualité d'administrateur et la révocation d'un administrateur sont prévues aux articles 19 à 24 des statuts.

Le conseil d'administration de la société mutualiste est composé de dix administrateurs au moins et, au plus, d'un nombre d'administrateurs qui ne peut être supérieur à la moitié du nombre de représentants à l'assemblée générale de la société mutualiste.

Le conseil d'administration ne peut être composé pour plus d'un quart de personnes rémunérées par la société mutualiste, par la mutualité ou par l'union nationale des mutualités socialistes.

L'assemblée générale peut également élire un ou plusieurs administrateurs indépendants au sens de l'article 15, 94° de la loi du 13 mars 2016.

Le conseil d'administration ne peut être composé de plus de 75 % de personnes du même sexe.

Compétences et missions

L'article 26 des statuts définit les pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Le conseil d'administration assume la responsabilité finale de l'entreprise d'assurance. Il s'agit plus précisément des deux fonctions suivantes :

- La détermination de la stratégie générale de l'entreprise, de la politique de risques et de la politique d'intégrité
- La surveillance des activités et l'évaluation régulière de l'efficacité du système de gouvernance de la société d'assurances

Le conseil d'administration a ainsi pour mission de définir la politique générale de la société mutualiste et d'exercer la surveillance effective sur la gestion de celle-ci et sur l'état de ses affaires. Enfin, le conseil d'administration soumet chaque année à l'approbation de l'assemblée générale, les comptes annuels de l'exercice écoulé et le projet de budget de l'exercice suivant.

En outre, il stimule au sein de la société un environnement qui encourage une attitude positive à l'égard du contrôle, et dans le cadre de sa mission de surveillance, il vérifie périodiquement si la société dispose d'un contrôle interne adéquat.

S'agissant de la politique de risques, le conseil d'administration fixe les limites de tolérance générale au risque de l'entreprise pour toutes les activités de l'entreprise. Il approuve la politique générale de gestion des risques de l'entreprise et les politiques individuelles de gestion de risques. Il assume en première ligne les décisions stratégiques en matière de risques et est étroitement associé au contrôle continu de l'évolution du profil de risque de la SMA SB. Enfin, il approuve le « Regular Supervisory Report » (RSR) et le « Own Risk and Solvency Assessment » (ORSA).

Le conseil d'administration approuve également la politique d'intégrité qui énonce les principes fondamentaux suivis par l'entreprise.

Direction effective

Structure

L'article 33 des statuts traite de la direction effective.

La SMA SB a décidé de ne pas constituer de comité de direction en son sein, étant donné sa taille et sa structure. Cette décision est conforme à la réglementation actuelle. La SMA SB a introduit auprès de l'OCM une demande de dérogation à l'obligation de création d'un comité de dérogation. Cette demande est toujours pendante.

Le conseil d'administration a délégué la direction effective et la gestion journalière de la société mutualiste, ainsi que la représentation relative à cette direction effective et à la gestion journalière, à une direction effective constituée en son sein.

La direction effective constitue un collège et exerce sa tâche de manière autonome. La direction effective est constituée, du secrétaire, du trésorier de la société mutualiste.

Compétences et missions

La direction effective est en charge de la direction concrète des activités de l'entreprise d'assurance, de la mise en œuvre du système de gestion des risques, de la mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle ainsi que du reporting au conseil d'administration et à l'OCM.

Les statuts listent les tâches qui tombent sous la responsabilité de la direction effective :

- Mise en œuvre de la stratégie déterminée par le conseil d'administration et direction de la société :
- Mise en œuvre du système de gestion des risques :
- Instauration, suivi et évaluation de la structure organisationnelle et opérationnelle :
- Mise en œuvre de la politique d'intégrité déterminée par le conseil d'administration en la traduisant en procédures et processus
- Rapportage au conseil d'administration et à l'autorité de contrôle

Comités spécialisés

Compte tenu de la nature des activités de la SMA SB et de sa petite taille, il a été décidé, et ce conformément aux circulaires en vigueur, de ne pas constituer tous les comités

spécialisés dépendant du conseil d'Administration.

Ainsi, il n'existe pas de comité d'audit, ni de comité des risques. La SMA SB répond aux conditions de dispense de constitution de ces comités spécialisés pour les entreprises d'assurance présentant un profil de risque réduit. Dans le cas de la SMA SB aucun des trois critères fixés dans la réglementation n'est rempli. L'article 31 des statuts traite des dispositions relatives au comité d'audit et des risques. La SMA SB n'exclut pas de constituer à l'avenir ces comités spécialisés.

En l'absence de ces comités spécialisés, c'est le conseil d'administration dans son ensemble qui est chargé d'exercer les fonctions attribuées à ces comités. Il en découle que les normes précisées par la loi Solvabilité II pour chacun des comités concernés sont applicables au conseil d'administration.

La SMA SB s'est cependant dotée d'un comité de nomination et de rémunération. Sa composition, ses missions et son fonctionnement sont définis à l'article 32 des statuts.

Le comité de nomination et de rémunération est composé au minimum de 3 administrateurs non exécutifs. Un des membres du comité est un administrateur indépendant, qui doit satisfaire aux critères de l'article 15, 94° de la loi du 13 mars 2016. Les membres sont nommés pour une période renouvelable de 6 ans par le conseil d'administration. La composition du comité est de nature à permettre de se forger une opinion compétente et indépendante de la politique de nomination, de la supervision de celle-ci et des incitants qui en émanent pour la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et en liquidités.

Les principales missions du comité de nomination et de rémunération sont

- D'émettre un avis sur la politique de rémunération de l'entreprise ;
- De préparer les décisions concernant les rémunérations, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de l'entreprise et sur lesquelles le conseil d'administration est amené à se prononcer ;
- D'assurer une supervision directe des rémunérations allouées aux responsables de fonctions de contrôles indépendantes.

Fonctions de contrôle

La SMA SB dispose de 4 fonctions de contrôle dont les missions et respectives sont décrites plus loin dans ce document :

- Fonction de gestion des risques
- Fonction de compliance
- Fonction actuarielle
- Fonction d'audit interne

Rémunération

La SMA SB a établi une politique de rémunération générale axée sur une saine gestion des risques. Elle vise à éviter l'apparition de conflits d'intérêts. Les procédures d'établissement des rémunérations sont claires, documentées et transparentes en interne. La politique de rémunération est cohérente avec la politique de gouvernance globale et s'inscrit dans le cadre de la stratégie, des objectifs, des valeurs et des intérêts à long terme de la SMA SB.

La SMA SB respecte à travers sa politique de rémunération l'ensemble des principes prévus par le Règlement délégué 2015/35.

Cette politique définit les principes applicables pour les administrateurs, la direction effective, les fonctions de contrôle indépendantes et les membres du personnel.

Rémunération applicable au conseil d'administration (membres non exécutifs)

La rémunération du mandat d'un membre du conseil d'administration non-exécutif se compose exclusivement d'un jeton de présence et du remboursement des frais de déplacement pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il a assisté.

Rémunération applicable à la direction effective

Les membres de la direction effective ne sont pas sur le payroll de la SMA SB. Leur rémunération auprès de leur employeur (Solidaris) ne comporte pas de composante variable. La refacturation à la SMA SB se fait sur base de TimeSheet.

Rémunération applicable aux responsables des fonctions de contrôle indépendantes

Les collaborateurs impliqués dans les processus de contrôle indépendants sont indemnisés conformément à la réalisation des objectifs associés à leur fonction, quelles que soient les prestations des activités d'entreprise qu'ils contrôlent.

- Le compliance officer se trouve sur le payroll de la SMA SB. Sa rémunération ne comporte qu'une composante fixe (pas de composante variable).
- Le risk officer est membre de la direction effective. Une convention de sous-traitance assure à la SMA SB une assistance en matière de risk management, réalisée par le service audit interne de Solidaris Brabant. Les personnes chargées de cette activité de sous-traitance ont uniquement un salaire fixe. La refacturation auprès de la SMA SB s'effectue sur base de time-sheet.
- La fonction d'audit interne est sous-traitée auprès d'un expert externe. Le contrat définit un tarif journalier et une estimation du nombre de jours / homme requis pour la réalisation du plan d'audit.
- La fonction actuarielle est sous-traitée auprès d'un expert externe. Le contrat définit un taux de base annuel pour la réalisation des tâches récurrentes de l'actuaire et un taux de base horaire pour la réalisation des tâches non récurrentes.

2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

La SMA SB a développé une politique générale de compétence et d'honorabilité qui a été rédigée conformément aux exigences réglementaires énoncées par la Banque nationale de Belgique dans la communication NBB_2022_34 "Mettant à jour le manuel "fit & proper" du 20 décembre 2022 ainsi que du "Manuel relatif à l'évaluation de l'aptitude ("fit & proper") mis à jour de la Banque Nationale de Belgique.

Une personne est considérée comme :

- Experte (« Fit ») pour une fonction spécifique quand elle dispose des connaissances et de l'expérience, des compétences et du comportement professionnel requis pour la fonction en question.
- Honorable (« Proper ») quand elle dispose d'une réputation d'intégrité et en l'absence d'éléments indiquant le contraire. Pour apprécier l'honorabilité professionnelle des administrateurs, la SMA SB applique les recommandations du "Manuel relatif à l'évaluation de l'aptitude ("fit & proper") du 20 décembre 2022-

La politique Fit & Proper établit les principes encadrant la désignation des personnes concernées en déterminant les critères qui seront appliqués lors de leur sélection et la manière selon laquelle la SMA SB procédera à l'évaluation de leur expertise et de leur honorabilité professionnelle.

La SMA SB s'assure donc bien que les membres du conseil d'administration, la direction effective et les responsables des fonctions de contrôle indépendantes sont suffisamment expertes. Ceci prend en compte les tâches respectives qui ont été assignées aux personnes individuelles afin de garantir une diversité appropriée de qualifications, de connaissances et

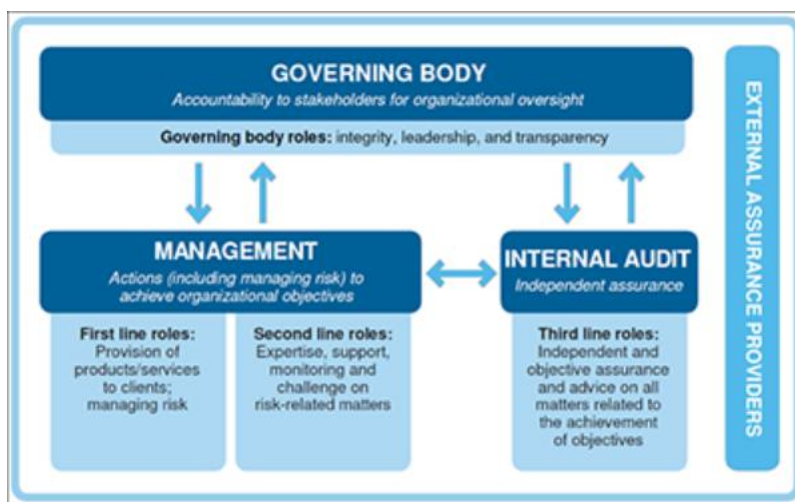
d'expérience pertinente afin que l'entreprise soit gérée de manière professionnelle (Fit). La SMA SB prend en compte les interdictions professionnelles visées à l'article 41 de la loi Solvabilité II (Proper).

2.3. Système de gestion des risques, processus ORSA et fonction de gestion des risques

Système de gestion des risques

Les trois lignes de défenses

La SMA SB a mis en pratique le modèle des trois lignes de défense qui peut se représenter comme ci-dessous :



Dans ce modèle, le management opérationnel représente la première ligne de défense face aux risques. Il est responsable de la mise en place des dispositifs de contrôle interne efficaces et de la mise en œuvre au quotidien des procédures de gestion des risques et de contrôle. Ils identifient, évaluent, contrôlent et maîtrisent les risques, pilotent l'élaboration et la mise en œuvre des règles et procédures internes et s'assurent que les activités sont compatibles avec les objectifs fixés.

La première ligne inclut les fonctions de support, notamment

- La fonction de contrôle financier qui effectue le suivi des risques financiers et du reporting financier
- La fonction de « data protection officer » qui veille notamment à la sécurité et à la confidentialité des toutes les informations à caractère personnel utilisées par les services de l'entreprise
- Une fonction de gestion de la qualité qui vérifie que la qualité du traitement est en ligne avec les attentes.

Dans un monde parfait, une seule ligne de maîtrise serait peut-être suffisante pour assurer une gestion des risques efficace. Toutefois la réalité est souvent toute autre.

La direction effective met en place une deuxième ligne de défense avec différentes fonctions de gestion des risques et de conformité qui sont chargées de contribuer à la mise au point et/ou à la surveillance des contrôles relevant de la première ligne de maîtrise.

Dans notre organisation, cette deuxième ligne de défense est portée par :

- La fonction de gestion des risques qui facilite et surveille la mise en œuvre de

dispositifs efficaces de gestion des risques par le management et qui assiste les propriétaires des risques dans la définition du niveau cible d'exposition aux risques et la communication d'informations adéquates en matière de risques dans l'ensemble de l'organisation.

- La fonction de compliance officer qui veille et participe au respect des règles relatives à l'intégrité du métier d'assureur, et s'intéresse ainsi plus particulièrement aux risques de non-conformité. La fonction de compliance a un droit d'inspection et d'accès en ce qui concerne les opérations réalisées par les sous-traitants et les intermédiaires pour le compte de la SMA SB.
- La fonction de CISO (Chief Information Security Officer) qui est responsable de la sécurité de l'information au sein de l'organisation. Il est chargé de concevoir des stratégies de cybersécurité utilisées pour protéger les données de l'entreprise et évaluer les risques dans l'ensemble de l'organisation afin d'améliorer ses cyberdéfenses et sa sécurité IT.

Chacune de ces fonctions est, dans une certaine mesure, indépendante de la première ligne de maîtrise, mais il s'agit, par nature, de fonctions d'expertises pour le management sur les questions ayant trait aux risques. À ce titre, elles peuvent intervenir directement dans la modification et la mise au point des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Les auditeurs internes forment la troisième ligne de défense. Ils fournissent aux organes de gouvernance une assurance globale fondée sur un plus haut degré d'indépendance organisationnelle et d'objectivité. L'audit interne fournit une assurance sur l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle interne, y compris sur l'atteinte des objectifs de gestion des risques et de contrôle par les premières et deuxième lignes de défense.

Par ailleurs, la direction effective exerce différents rôles de suivi et d'analyse des divers rapports opérationnels, financiers, d'audit, de compliance, statistiques et autres, de suivi législatif et des avis de l'organe de contrôle, ...

Enfin, le conseil d'administration est informé, lors de chaque réunion, tant par la direction effective que par les fonctions de contrôles et les réviseurs de tout événement qu'il aurait à connaître.

In fine, le système de gestion des risques contribue, à chaque niveau du management, à sécuriser la prise de décision en donnant une vision claire sur les risques. Il couvre l'ensemble des activités, y compris les activités sous-traitées.

Définition du système de gestion des risques

La notion de risque est présente dans toute activité et dans toute entreprise. Le management des risques n'a pas pour objet d'éradiquer tout risque mais, dans la mesure du possible, d'identifier, de circonscrire, de gérer et de maîtriser les risques qui pèsent sur l'entreprise.

La gestion des risques est un élément fondamental de l'exercice des missions d'une organisation dans le cadre de son objet social et de sa stratégie, ainsi que de la sécurisation de sa valeur patrimoniale, de sa pérennité, du progrès de la qualité de service et du développement de la confiance.

Le système de gestion des risques contribue, à chaque niveau du management, à sécuriser la prise de décision en donnant une vision claire sur les risques. Il couvre l'ensemble des activités, y compris les activités sous-traitées.

La gestion des risques s'effectue sous la responsabilité du management et sous le contrôle et la coordination de la fonction de gestion des risques (2ème ligne de défense).

Les principes et les règles de fonctionnement de la gestion des risques ont été décrits au

sein d'une charte de gestion des risques. Cette charte constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de l'ensemble des activités de l'entreprise. Elle précise notamment le périmètre couvert, les missions et responsabilités des différents acteurs, ainsi que les règles retenues pour leur mise en œuvre. La direction opérationnelle s'engage à la mettre en œuvre et s'assure du management des risques à tous les niveaux.

Le système de gestion des risques est lui-même évalué grâce à une approche systématique et méthodique par l'audit interne (3ème ligne de défense).

La direction effective assure, in fine, avec l'assistance de la fonction de gestion des risques, le pilotage et la pertinence du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Cette activité fait par ailleurs l'objet d'un suivi par le conseil d'administration.

Gouvernance des risques et mise en œuvre

Dans le cadre de la mise en conformité aux réglementations Solvency II, la SMA SB a défini une politique de tolérance aux risques, une politique générale de gestion des risques et a mis à jour sa charte de gestion des risques. Sur base de ces documents, différentes politiques de gestion de risque ont été rédigées. Chacune de ces politiques définit le risque en question et décrit la manière dont il est identifié (mesures et indicateurs de risques). Chaque politique détermine la stratégie de gestion du risque de sorte à s'assurer que le risque soit géré de manière effective et cohérente avec la stratégie générale poursuivie. Les procédures de reporting liées aux risques sont également définies.

La mise en œuvre pratique de la gestion des risques passe par les 3 étapes suivantes :

- Fixation de la tolérance au risque
Le profil de risques et le niveau de tolérance au risque sont proposés par la direction effective et soumis à l'approbation du conseil d'administration.
- Élaboration de la politique globale et de la charte de gestion des risques ;
- Élaboration de politiques de gestion de risques par type de risque.

Une fois la stratégie approuvée par le conseil d'administration, la direction effective communique celle-ci à la fonction de gestion des risques. Cette dernière est alors chargée de la coordination des différents acteurs responsables de la gestion des risques en ce qui concerne la réalisation des tâches impliquées par l'application effective de cette stratégie.

La responsabilité de la fonction de gestion des risques est assumée par un membre de la direction effective.

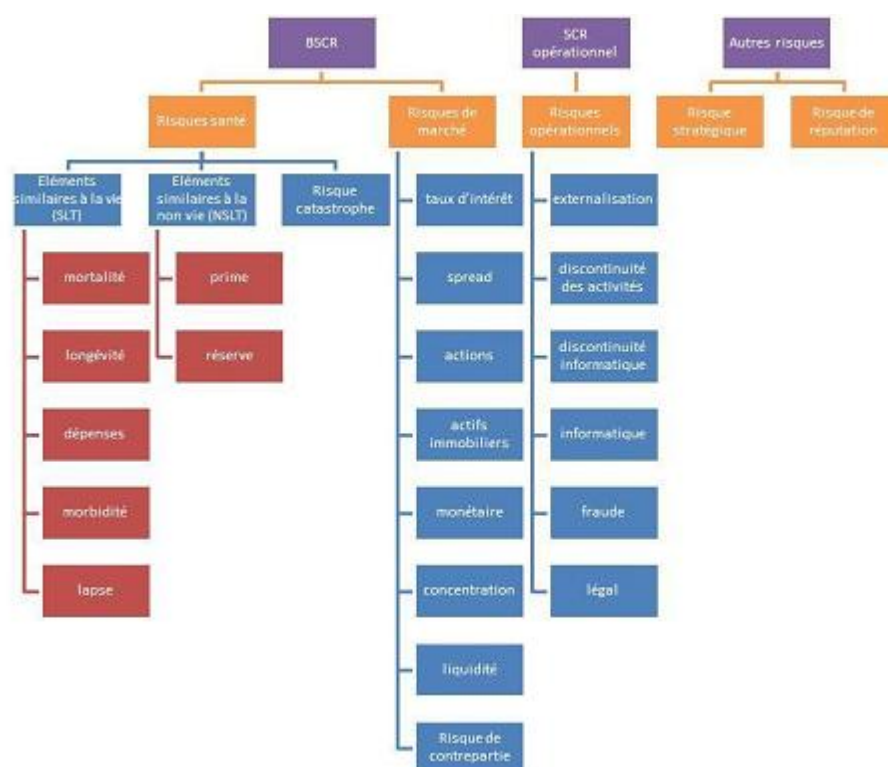
Univers des risques

Les risques auxquels la SMA SB est exposée en matière de capital requis sont actuellement considérés à l'aide de la formule standard. En accord avec les dernières spécifications techniques, le calcul du SCR sur base de la formule standard est divisé en différents modules.

Sur base du graphique de la formule standard, les risques auxquels est soumise la SMA SB sont : le risque de souscription « santé » (ou risque d'assurance maladie), le risque de marché, le risque opérationnel et les autres risques.

Les risques de souscription « santé » et de marché sont les risques principaux pour la SMA SB.

Le tableau qui suit représente l'univers des risques pour la SMA SB utilisé lors des exercices trimestriels et annuels liés à Solvency II :



Processus ORSA

Politique ORSA

L'article 45 de la directive cadre Solvabilité II (Directive 2009/138/EC) requiert que chaque compagnie d'assurances procède à une évaluation prospective de ses risques propres et de sa position de solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment ou, en abrégé ORSA, en anglais).

L'ORSA peut donc être définie comme l'intégralité des processus et procédures utilisées pour :

- Identifier, évaluer, contrôler, gérer et rapporter les risques de court ou long terme auxquels la SMA SB est exposée ou pourrait être exposée.
- Déterminer les fonds propres nécessaires à la rencontre, en tout instant, des besoins de solvabilité.

Il convient de distinguer deux types d'ORSA :

- L'ORSA régulier : exercice ORSA réalisé annuellement dans la mesure où il est intimement lié à la réflexion stratégique annuelle.
- L'ORSA non régulier : en cas de modification significative dans le profil de risque, un exercice ORSA non régulier est initié.

Le processus ORSA a été conçu conformément aux exigences réglementaires européennes et belges. En particulier, le processus ORSA a été conçu au sein de la SMA SB en considérant les dispositions des circulaires de la BNB concernant l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

L'ORSA régulier est réalisé chaque année. Il n'y a pas eu d'exercice ORSA non régulier en 2025.

Mise en œuvre

Au moment de la clôture définitive des comptes annuels (Q5), la direction effective, le risk

manager et le responsable opérationnel se réunissent pour identifier les paramètres et scénarios à appliquer (tests de sensibilité, antisélection, tests inversés, ...). La proposition de paramètres et scénarios est soumise au conseil d'administration de mars. Les membres du CA sont libres de proposer des scénarios si ceux-ci ne sont pas repris dans la liste. La liste des paramètres et scénarios de tests est validée par le conseil d'administration.

Au cours de la réunion de mars, le conseil d'administration doit marquer son accord pour confier la mission d'établir le rapport ORSA à un expert externe (actuellement, un senior manager Advisor de KPMG). L'objectif de cette convention est d'assister la SMA SB dans le cadre des activités annuelles de l'ORSA régulier.

Cela couvre les activités suivantes :

- Octroyer une assistance lors de la formulation de la formule standard SOLVENCY II
- Réaliser les projections et les stress-tests ORSA
- Fournir le reporting ORSA pour le conseil d'administration

Deux rapports font l'objet d'une transmission :

- Un fichier excel qui reprend le résultat des calculs et des stress-tests
- Le rapport ORSA comprenant la description des résultats et de la méthodologie.

Le senior manager Advisor calcule l'impact de chacun de ces scénarios sur le SCR et prépare une version draft du rapport ORSA au cours du Q6. Le rapport draft est alors présenté à la direction effective et au risk officer. A la suite de ces discussions, le rapport est validé pour présentation au conseil d'administration. Ce rapport doit être remis dans le courant du mois de juin au régulateur (OCM) avec la réserve de validation ultérieure par le conseil d'administration.

Le rapport ORSA est présenté au conseil d'administration de septembre. Le conseil d'administration évalue pour chaque scénario les risques associés et formule éventuellement des recommandations pour les limiter dans le temps. Le rapport est alors formellement validé par le conseil d'administration.

La communication interne sur le résultat de l'ORSA est ensuite mise en œuvre : publication du rapport dans le répertoire Teams de Gouvernance de la SMA SB, présentation lors de la réunion trimestrielle des KRI (en principe, celle tenue fin août / début septembre).

Dans le processus de réalisation de l'ORSA, plusieurs acteurs sont donc impliqués. C'est néanmoins le conseil d'administration qui porte la responsabilité finale tant pour ce qui concerne la détermination des risques que pour les résultats de l'ORSA.

Evaluation actuelle et future du besoin global de solvabilité

La SMA SB évalue sa position réelle de solvabilité compte tenu de son profil de risque. L'impact et l'efficacité des mesures d'atténuation des risques sont pris en considération dans l'ORSA.

Dans le cadre de l'ORSA, la SMA SB détermine si l'utilisation du modèle standard, y compris les éventuels paramètres propres à l'entreprise pour le calcul du SCR, est appropriée étant donné le profil de risque spécifique de l'entreprise.

Documentation ORSA

L'évaluation de l'impact de toute déviation dans son profil de risque par rapport aux hypothèses du calcul de SCR est détaillée et documentée. Le processus ORSA, l'analyse et les résultats sont formalisés dans un rapport ORSA.

La fonction de gestion des risques est responsable de la production du rapport interne ORSA.

Une fois validé par les différentes instances de la société, le rapport ORSA interne constitue la base pour le rapport ORSA externe. Le rapport ORSA externe comprend l'information qui doit être soumise au régulateur.

La SMA SB conserve les résultats de chaque exercice ORSA. Une copie du rapport est partagée avec les principaux intervenants (direction effective, risk management, compliance officer, responsable opérationnel) dans un répertoire Teams de gouvernance.

Utilisation des résultats de l'ORSA dans la prise de décision

Sur base des résultats de l'ORSA, le conseil d'administration décide si le profil de risque et la gestion des risques sont toujours appropriés. Si ceci ne peut pas être confirmé, le conseil d'administration peut décider de modifier la structure des fonds propres (montant ou composition), modifier l'allocation du capital, revoir la tarification, modifier le profil de risque en transférant et/ou réduisant les risques et/ou en modifiant la stratégie (par exemple : la mise en run-off de certains produits, la révision des caractéristiques de certains produits ou la conception d'un nouveau produit).

L'exercice ORSA peut aboutir à la mise en évidence d'une déviation significative du profil de risque par rapport aux hypothèses du calcul SCR ou de l'insuffisance des règles de gouvernance (conduisant éventuellement à un capital de gouvernance supplémentaire).

Dans ces cas, un plan d'action est discuté en interne.

L'information collectée à travers le processus ORSA est utilisée par le management de la SMA SB Assurances pour orienter les décisions stratégiques et opérationnelles (par exemple : la planification des activités à long terme).

De manière générale, les résultats obtenus dans le dernier exercice ORSA (portant sur l'exercice 2024) lors de l'application des différents scénarios de choc sont rassurants et n'amènent pas la SMA SB à devoir prendre des mesures particulières. Nous notons que le seuil d'alerte (ratio de solvabilité de 110%) / légal (ratio de solvabilité de 100%) est atteint uniquement dans le cas de scénarios « test inversés » (chocs 23 et 24) qui, par construction, sont établis de telle sorte que le ratio de solvabilité passe sous ce même seuil.

La SMA SB est bien consciente qu'il s'agit de facteurs de risque importants et elle continuera à monitorer ces facteurs dans l'avenir.

Fonction de gestion des risques

La responsabilité de la gestion des risques est assumée et supervisée par un membre de la direction effective, assisté dans le cadre d'un contrat de sous-traitance de l'assistance au risk manager. Cette sous-traitance est en pratique assurée par le directeur de l'audit interne de Solidaris Brabant et son équipe d'audit (au total 4 ETP).

Les aspects relatifs à l'ORSA sont pris en charge par le risk manager en collaboration avec la fonction actuarielle et un expert externe qui aide à la réalisation des calculs.

Le champ d'activités de la gestion des risques porte sur les activités directes de la SMA SB mais également sur l'ensemble des sous-traitants. La méthodologie de gestion des risques est détaillée dans la charte de gestion des risques et dans la politique générale de gestion des risques.

Le rôle principal de la fonction de gestion des risques est de préparer les éléments nécessaires à la direction effective pour prendre ses décisions et valider la cartographie des risques et les plans de gestion des risques associés, qui seront ensuite présentés au conseil d'administration pour exercer sa mission de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle

interne et de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques assure le reporting global, sur base au moins annuelle, à destination de la direction effective et du conseil d'administration, des risques auxquels la SMA SB est exposée.

2.4 Système de contrôle interne

Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de la SMA SB se structure au départ des référentiels COSO-ERM (Enterprise Risk Management) et COSO-CI (Contrôle interne).

Le référentiel COSO qui est utilisé pour décrire et évaluer le système de contrôle interne de la SMA SB est une référence incontournable dans le domaine du contrôle interne à travers le monde. Il décline 17 principes essentiels liés aux 5 composantes du contrôle interne.

Au-delà de la formalisation des attentes en matière de contrôle interne, le référentiel COSO a pour vocation de :

- Renforcer les contrôles et gagner en confiance sur les opérations, le reporting et les objectifs de conformité ;
- Identifier les risques et définir des dispositifs de maîtrise appropriés ;
- Analyser comment les ressources, la technologie et les processus peuvent potentiellement causer des défaillances de contrôle et comment les éviter ;
- Cibler les contrôles pour mieux répondre aux évolutions de l'environnement.

Le référentiel COSO structure le contrôle interne en 5 couches principales.

En matière de contrôle interne les éléments ci-dessous apparaissent très importants pour la SMA SB :

Règle en matière de suivi des procédures

La SMA SB veille à rédiger des procédures pour chaque activité (gestion des contrats, gestion des sinistres, gestion des contacts, etc.).

Chaque procédure est réalisée suivant un processus d'élaboration spécifique :

- Réalisation de la procédure par une personne spécialisée dans le domaine d'activité concerné ;
- Validation par le responsable opérationnel
- Communication à l'ensemble des membres du personnel concerné avec, si nécessaire, le suivi d'une formation à ce sujet ;
- Un répertoire Teams commun à l'ensemble de l'équipe opérationnelle a été créé afin d'assurer une bonne communication interne sur les activités et les procédures.
- Suivi des procédures avec, le cas échéant, adaptation de celles-ci.

Formations au personnel

La SMA SB organise des parcours de formation pour ses collaborateurs, incluant une formation de base (identique pour tout nouveau collaborateur), une formation métier (spécifique à une fonction) et une formation de gestion (spécialisée pour certaines compétences).

La formation continue est organisée au niveau opérationnel afin de maintenir à jour les connaissances des équipes, favoriser la polyvalence et la continuité des traitements. Ces formations visent à assurer un traitement des dossiers de qualité.

La SMA SB organise ou collabore à des formations sur les produits d'assurances à destination de ses collaborateurs, des responsables de la distribution (R.D.) et des personnes en contact avec le public (P.C.P.). Ces formations ont pour objet de fournir aux personnes précitées une connaissance des contrats d'assurances qu'ils proposent ou pour lesquels ils fournissent des services d'intermédiation ainsi que la capacité de pouvoir les expliquer aux clients dans le respect des obligations MiFID.

Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont présentes partout dans l'organisation, à tout niveau et dans toute fonction. Elles englobent un éventail d'activités aussi diverses que la validation, l'autorisation, la vérification, le rapprochement de données et la revue des performances opérationnelles, la séparation de fonctions, les mesures de protection des actifs ou encore la fixation de compétences.

De manière générale, la SMA SB cherche à sélectionner et développer les activités de contrôle qui contribuent à ramener à des niveaux acceptables les risques associés à la réalisation des objectifs.

Les principaux éléments de l'activité de contrôle sont les suivants :

- L'utilisation intensive de l'outil informatique, en particulier pour la gestion des contrats et la gestion des sinistres. Elle assure la permanence des contrôles arithmétiques, de logique et de cohérence des bases de données.
- La digitalisation des documents : aussi bien les dossiers de gestion des sinistres que les pièces comptables justificatives sont scannées et consultables à l'écran.
- L'application du principe de double signature
- Le contrôle hiérarchique

Plusieurs éléments actions sont menées pour s'assurer de la qualité des opérations :

- Des échantillons sont testés trimestriellement sur des opérations en lien avec la gestion des sinistres et la gestion des contrats. Les résultats sont inclus dans le reporting des KRI.
- Des tests sont réalisés annuellement sur les fichiers de paiement en vue de lutter contre la fraude (détection et vérification de récurrences dans les comptes financiers et les bénéficiaires, vérification de l'absence de paiements pour compte propre).
- Une vérification des accès aux applications IT est réalisée chaque année.

Fonction de Compliance

La compliance est une fonction indépendante au sein de la SMA SB, axée sur l'examen et l'amélioration du respect par la société des règles relatives à l'intégrité du métier d'assureur. Ces règles sont tant celles qui découlent de la politique de la société en la matière, que celles qui découlent de la loi Solvabilité II du 13 mars 2016 et des arrêtés et règlements pris pour son exécution, ainsi que d'autres dispositions légales et réglementaires applicables au secteur des assurances.

Les domaines d'activités de la fonction de compliance sont principalement :

- Le respect des règles internes en matière d'intégrité et de déontologie ;
- Le respect des dispositions légales relatives à la protection du preneur d'assurance, l'information au client et la publicité ;
- Le respect des règles de conduite relatives à l'intermédiation en assurances et en réassurances et à la distribution d'assurances ;
- Le respect des dispositions réglementaires prises en exécution de l'article 45, § 2, de la loi du 2 août 2002 afin de promouvoir le traitement honnête, équitable et professionnel des parties intéressées ;

- Le respect de la législation relative à la protection de la vie privée (RGPD) et des règles relatives au caractère confidentiel de l'information ;
- Le respect des dispositions relatives à la législation anti-discrimination ;
- Le respect des règles légales en matière d'incompatibilité des mandats ou des règles internes fixées en la matière ;
- Le respect de la législation relative aux règles de conduite et aux règles relatives à la gestion des conflits d'intérêts ;
- Les domaines et activités éventuellement indiqués par la direction effective.

Les domaines d'activités de la fonction de compliance s'étendent aux activités sous-traitées.

Le compliance officer a été engagé dans les liens d'un contrat de travail à durée indéterminée (temps partiel). LOCM l'a agréé en tant que compliance officer de notre SMA. Depuis le 1^{er} septembre 2025, le compliance officer est assisté par une juriste, qui a suivi avec succès, en mai 2025, la formation pour Compliance Officers auprès d'INSERT. De cette manière, elle a commencé à acquérir depuis cette date l'expérience pratique requise pour pouvoir être officiellement désignée à terme comme compliance officer de la SMA SB. Cette personne est inscrite depuis le 1^{er} février 2026 à temps partiel sur le payroll de la SMA SB.

La charte de compliance a été actualisée en 2025 (validation au CA du 04/02/2026). Elle mentionne les domaines d'activité, les responsabilités et les principes en rapport avec la fonction de compliance.

La fonction de compliance fait rapport annuellement à la direction effective sur les principaux risques de compliance. La direction effective informe annuellement le conseil d'administration sur le rapport d'activités de la fonction de compliance (année échue) et sur le planning de la fonction de compliance pour l'année en cours. Un processus d'évaluation de la fonction de compliance via un rapport au conseil d'administration a été réalisé, conformément à la circulaire NBB_2018_05 (rapport de l'organe légal d'administration relatif à l'évaluation de la fonction de conformité (compliance) et à la communication NBB_2019_15 (attentes de fond quant au rapport de l'organe légal d'administration relatif à l'évaluation de la fonction de conformité).

2.5 Fonction d'audit interne

La troisième ligne de défense de la SMA SB est représentée par la fonction d'audit interne, fonction établie en respect des dispositions de la circulaire 2016-31 de la BNB.

Les rôles et responsabilités du conseil d'administration, de la direction effective, et de la fonction d'audit interne ont été formalisés dans une charte d'audit. Cette charte décrit également les principes relatifs à l'exercice de la fonction d'auditeur interne.

La fonction d'audit interne a pour objet de fournir au conseil d'administration et à la direction effective de la SMA SB une évaluation indépendante de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gouvernance de l'entreprise.

La fonction d'audit interne s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- Établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit pluriannuel ;
- Adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ;
- Communiquer le plan d'audit à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle ;
- Émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux d'audit et soumettre au moins une fois par an au conseil d'administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;

- S'assurer du respect des décisions prises par le conseil d'administration sur la base des recommandations visées au point précédent.

Si nécessaire, la fonction d'audit interne peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit.

Comme pour les autres fonctions de contrôle indépendantes, la communication NBB_2025_08 (actualisation de la circulaire coupole Système de gouvernance) implique de vérifier la conformité des documents existants avec les dernières exigences du régulateur. Cet exercice a été réalisé en 2025. La charte d'audit a été actualisée (validation CA du 04/02/2026) ; les changements étaient minimales (précision sur le rôle de l'audit interne sur les matières sous-traitées).

Depuis 2013, l'activité d'audit interne a été confiée à un expert indépendant (BDO). Cette décision a été prise en vue d'éviter tout conflit d'intérêt de l'audit interne de Solidaritis Brabant lors de missions couvrant d'autres fonctions sous-traitées auprès de Solidaritis Brabant. L'audit interne est rattaché directement au Secrétaire de la SMA SB.

La convention avec BDO a été renouvelée pour la période 2025 – 2027 et un nouveau plan d'audit pluriannuel a été validé par le conseil d'administration lors de sa première réunion en 2025.

En 2025, les missions d'audit ont porté sur les domaines suivants :

- Gestion du risque de fraude
- Mise en conformité DORA

Les rapports de ces missions ont été présentés au conseil d'administration.

Le plan pluriannuel prévoit les missions ci-dessous pour 2026 et 2027 :

- Solvency II, mécanismes particuliers et inventaire permanent (2026)
- Activités de marketing et communication (2026)
- Gestion des contrats et des sinistres (2027)
- ESG (2027)

Biannuellement, l'auditeur interne suit les recommandations émises dans le cadre de ses missions. Il en fait rapport au conseil d'administration.

En matière de reporting, l'auditeur interne émet un rapport à la direction et aux audités après chaque mission réalisée. Il prépare aussi son rapport annuel d'activités d'audit dans le cadre du reporting qualitatif.

2.6 Fonction actuarielle

La loi Solvabilité II prévoit que les entreprises d'assurance doivent disposer en permanence d'une fonction actuarielle adéquate. La raison d'être de la fonction actuarielle - en tant que fonction de contrôle indépendante - est de donner à la direction effective et au conseil d'administration une mesure d'assurance de la qualité des calculs actuariels et des méthodes et hypothèses sous-jacentes dans un certain nombre de domaines.

Tâches en relation avec les provisions techniques

La fonction actuarielle intervient dans les domaines ci-dessous :

- Tâches reprises dans la loi Solvabilité II
 - Coordination des provisions techniques ;
 - Vérification des méthodologies utilisées ;
 - Evaluation de la qualité des données ;

- Comparaison des meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Information au conseil d'administration et à la direction effective de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.
- Tâches liées au calcul des provisions techniques sur la base des comptes annuels (normes belges)
 - La fonction actuarielle assume une mission complémentaire concernant les comptes annuels de la SMA SB : le contrôle de la conformité du calcul et du niveau des provisions techniques telles qu'elles sont reprises dans les comptes annuels avec la réglementation en vigueur.

Tâches en relation avec la politique de souscription et la tarification

La fonction actuarielle doit émettre un avis sur la politique globale de souscription de la société.

Elle remet un avis sur la tarification de nouveaux produits ou de modifications de produits existants, le provisionnement et la réassurance (si applicable), l'analyse annuelle de la rentabilité des différents produits, l'analyse des limites de souscription existantes et la fourniture de recommandations, de conseils en matière d'acceptation des risques.

Tâches en relation avec la mise en œuvre du système de gestion des risques

La fonction actuarielle doit contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital, et pour ce qui concerne l'évaluation de l'ORSA.

En ce qui concerne la SMA SB, la contribution de la fonction actuarielle au système de gestion des risques est uniquement limitée à l'évaluation de l'ORSA.

Octroi de missions complémentaires

Si la SMA SB décide d'ajouter des tâches ou des activités supplémentaires aux tâches et activités de la fonction actuarielle présentées ci-dessus, elle veille, en particulier, à éviter que la fonction actuarielle n'ait à se prononcer sur son propre travail, sur des travaux dont la responsabilité lui a été attribuée ou sur des travaux effectués antérieurement par un de ses membres.

En pratique, le responsable de la fonction actuarielle est membre de la direction effective. Elle est placée sous la direction d'un responsable qui, outre le respect des exigences légales en matière d'honorabilité professionnelle, a une expertise spécifique en sciences actuarielles, et ce eu égard à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents au modèle d'entreprise et aux activités de l'entreprise dans laquelle il est nommé.

La fonction actuarielle est sous-traitée auprès d'un expert externe indépendant. La fonction actuarielle est assurée par Deloitte à partir de la clôture de l'exercice 2017. Le sous-traitant exerçant la fonction actuarielle rapporte directement au responsable de la fonction.

Le responsable de la fonction actuarielle organise une concertation en matière d'actuariat au sein de la Société Mutualiste (notamment avec la direction effective, le responsable opérationnelle, l'audit interne et le risk manager) dans le but de coordonner les efforts de toutes les personnes concernées, d'optimiser les relations avec d'autres services et, d'une manière générale, d'arriver à une mise en œuvre conforme de la réglementation.

Le responsable de la fonction actuarielle rapporte au moins une fois par an directement au conseil d'administration de la SMA SB sur l'exécution des missions de la fonction actuarielle. Ce rapport d'activités doit rendre compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, indiquer clairement toute défaillance et émettre des recommandations sur la manière d'y remédier.

2.7. Sous-traitance

Lorsque la SMA SB sous-traite des fonctions, activités ou tâches opérationnelles, elle conserve l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations qui lui incombe en vertu de la loi Solvabilité II.

Une politique générale de sous-traitance a été rédigée afin de définir les principes à respecter, garantir la continuité des services et fixer des critères de qualité spécifiques et mesurables. La dernière révision de la politique générale de sous-traitance date de 2023. Cette politique sera revue en 2026 (en principe lors du conseil d'administration du 1er avril 2026) afin de prendre en considération les exigences de la nouvelle version de la circulaire coupole de gouvernance et de la réglementation DORA.

Les domaines d'activité pour lesquels la SMA SB a fait recours à la sous-traitance sont :

- **La comptabilité** (partiellement en 2025, une comptable ayant été engagée sur payroll propre)
- **L'informatique**
- Les ressources humaines
- **L'audit interne**
- Le marketing/ communication
- La médiation et qualité de service (traitement des plaintes)
- **La fonction actuarielle**
- **L'assistance à la fonction actuarielle**
- **L'assistance à la fonction de Risk Manager**
- Le soutien à la gestion opérationnelle des primes et sinistres
- La fonction de Data Protection Officer
- La fonction de CISO

Les domaines sous-traités qui sont considérés comme critiques ou importants sont identifiés en gras dans cette liste.

Chaque activité sous-traitée fait l'objet d'une convention de sous-traitance ou d'un contrat fixant les droits et obligations des parties, en respectant le contenu minimum de l'accord écrit avec le prestataire de services précisé dans la communication NBB_2025_08.

8. Autres informations

Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

La loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance prévoit que la direction effective fait rapport au moins une fois par an au conseil d'administration de l'entreprise d'assurance, au commissaire agréé et à l'autorité de contrôle concernant l'évaluation de l'efficacité du système de gouvernance et des mesures prises pour remédier aux déficiences qui auraient été constatées.

Ce rapport est divisé en deux parties :

- Un executive summary sur l'évaluation du système de gouvernance réalisée durant l'exercice
Cette partie évalue la maturité du contrôle interne sur les éléments visés par l'annexe 1 de la communication NBB_2020_017.
- L'executive summary précise les mesures prises ou à prendre pour remédier aux éventuels manquements identifiés.
Un descriptif plus détaillé des éléments visés par l'annexe 1 de la communication

NBB_2020_017 et des faits importants de l'exercice d'évaluation.

L'évaluation est globalement positive tenant compte de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de la SMA SB limité à la branche 2.

3. Profil de risque

3.1 Risque de souscription

Description du risque et des mesures d'évaluation

Pour l'ensemble des risques considérés dans le module du risque de souscription santé (SLT, NSLT et catastrophe), le « Solvency Capital Requirement » (SCR), calculé selon la formule standard dans le cadre du pilier I de Solvency II est la mesure de risque la plus pertinente.

Une série d'autres indicateurs de risque ont été développés par la SMA SB pour suivre et mesurer ce risque. Le respect des limites mises en place est vérifié par le membre de la direction effective en charge des thématiques concernées et présenté aux instances de la société.

D'autres scénarios que ceux prévus par la formule standard sont envisagés dans le processus ORSA.

La politique de gestion des risques de souscription santé ne reprend pas les risques de durabilité car ces informations sont déjà renseignées dans une politique spécifique sur la gestion des risques de durabilité et dans la politique de gestion des risques d'investissement.

Importance du risque

Le risque de souscription santé est le risque le plus important auquel la SMA SB est exposée.

Au 31/12/2025, le module du risque de souscription santé représente la part la plus importante du SCR global. Plus spécifiquement, il s'agit du risque de souscription santé similaire à la vie. Parmi ces risques, ce sont les risques de chutes et de morbidité qui sont les risques principaux.

Description des concentrations de risques

Etant donné que seules des personnes privées souscrivent aux produits de la SMA SB (contrats individuels), cette dernière n'est exposée à aucune concentration de risque importante en ce qui concerne le risque de souscription santé au-delà des risques catastrophe Santé.

Stratégie de gestion et d'atténuation du risque

La politique de tolérance au risque ainsi que la politique de gestion du risque de souscription santé définissent les bornes liées aux indicateurs cités plus haut.

Toute atteinte du seuil d'alerte (et a fortiori, dépassement de limite) enclenche la procédure prévue dans la politique applicable.

Actuellement, la SMA SB ne fait pas usage de réassurance. Cette décision se base sur les analyses menées par la fonction actuarielle.

3.2 Risque de marché

Description du risque et des mesures d'évaluation

Pour l'ensemble des risques considérés dans le module du risque de marché, le « Solvency Capital Requirement » (SCR), calculé selon la formule standard dans le cadre du pilier I de Solvency II, est la mesure de risque la plus pertinente.

Les montants de capitaux requis décrits par la formule standard ne fournissent qu'un aperçu général de l'exposition au risque de marché de la SMA SB.

Afin de mieux comprendre l'exposition aux différents modules qui composent le risque de marché, la SMA SB a recours à l'utilisation d'indicateurs de risque additionnels en fonction du risque de marché considéré. Les limites associées ont été validées par les instances de l'entreprise afin de définir le niveau de risque considéré acceptable à la lumière de la tolérance au risque.

Le respect des limites liées à ces indicateurs est vérifié par le membre de la direction effective de la SMA SB en charge des thématiques concernées et présenté aux instances de la société.

Importance du risque

Le risque de marché est le deuxième risque le plus important auquel la SMA SB est exposée. Plus spécifiquement, le risque principal dans le module du risque de marché est le risque de taux d'intérêt.

Description des concentrations de risques

Le calcul du SCR risque de marché permet, par le biais du SCR risque de concentration, d'analyser l'exposition de la SMA SB à des concentrations de risques importantes.

Les obligations d'Etat n'entrent pas dans le périmètre du calcul du risque de concentration prévu par la formule standard de la directive Solvabilité II.

Stratégie de gestion et d'atténuation du risque

La politique de tolérance au risque et les politiques de gestion de risques applicables définissent les bornes à l'intérieur desquelles la gestion doit être menée. Toute atteinte du seuil d'alerte (et a fortiori, dépassement de limite) enclenche la procédure prévue dans les politiques applicables.

Pour autant qu'aucun seuil prévu par la politique de tolérance au risque ne soit dépassé, le recours à une stratégie d'atténuation du risque n'est pas jugé nécessaire.

3.3 Risque de crédit

Description du risque et mesures d'évaluation

Pour le risque de crédit, le « Solvency Capital Requirement » (SCR risque de contrepartie), calculé selon la formule standard dans le cadre du pilier I de Solvency II, est la mesure de risque la plus pertinente.

Importance du risque

Le risque de contrepartie est un risque relativement peu important pour la SMA SB.

Description des concentrations de risques

L'analyse des concentrations de risques importantes pour le risque de contrepartie réside dans le suivi de différents indicateurs de concentration, à savoir le suivi du taux de concentration maximal autorisé par zone géographique et la ventilation des avoirs financiers par établissement bancaire.

Stratégie de gestion et d'atténuation du risque

La SMA SB ne fait pas appel à la réassurance ou à tout autre mécanisme permettant d'atténuer le risque.

La SMA SB calcule un ratio de concentration par zone géographique.

3.4 Risque de liquidité

Description du risque et mesures d'évaluation

La SMA SB veille à garder un niveau de liquidité lui permettant d'honorer ses obligations.

A cet effet, la SMA SB calcule un ratio de liquidité à court terme correspondant au rapport entre les actifs liquides et les dettes à court terme. Un seuil d'alerte et un seuil minimum ont été définis pour ce ratio par le conseil d'administration.

Importance du risque

Le ratio de liquidité de la SMA SB est conforme aux standards du secteur.

Description des concentrations de risques

L'analyse des concentrations de risques importantes pour le risque de liquidité réside dans le suivi des différents indicateurs de concentration cités ci-dessus. Comme précisé plus haut pour le risque de contrepartie, la principale source de concentration de risque réside dans le taux de concentration des avoirs financiers détenus auprès d'une institution bancaire.

Stratégie de gestion et d'atténuation du risque

La SMA SB calcule un ratio de liquidité à court terme et une série d'autres indicateurs de risque tel qu'un ratio de concentration bancaire.

3.5. Risque opérationnel

Description du risque et des mesures d'évaluation

Pour le risque opérationnel, le « Solvency Capital Requirement » (SCR), calculé selon la formule standard dans le cadre du pilier I de Solvency II, est la mesure de risque la plus pertinente (SCR opérationnel).

Importance du risque

Le risque opérationnel est un risque relativement peu important pour la SMA SB.

Description des concentrations de risques

La SMA SB n'est exposée à aucune concentration de risque importante en ce qui concerne le risque opérationnel.

Stratégie de gestion et d'atténuation du risque

La politique de tolérance au risque ainsi que la politique de gestion des autres risques définissent les bornes à l'intérieur desquelles la gestion doit être menée.

Toute atteinte du seuil d'alerte (et a fortiori, dépassement de limite) enclenche la procédure prévue dans la politique applicable. La gestion du risque opérationnel au sein de la compagnie est opérée afin d'atténuer les effets de ce risque au maximum. Elle est formalisée par l'intermédiaire de différentes chartes et politiques.

3.6 Autres risques (risques stratégiques et de réputation)

Description du risque et des mesures d'évaluation

Le risque stratégique est le risque de perte ou changement de valeur résultant de l'incapacité à implémenter les business plans et stratégies appropriés, de prendre des décisions, d'allouer des ressources, ou de s'adapter aux changements de l'environnement business.

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative concernant les pratiques de business de l'entreprise ou ses relations avec des tiers, qu'elle soit fondée ou non, ne porte préjudice à l'image de l'entreprise.

En ce qui concerne le risque stratégique et le risque de réputation, il n'existe pas de montant légal de capital à constituer dans le cadre de la formule standard de la directive Solvabilité II. Il est donc nécessaire que la société mette elle-même en place ses propres indicateurs.

Différents indicateurs ainsi que les limites associées sont abordés dans le cadre des tableaux de bord périodiques. Les indicateurs sur le risque de réputation sont liés aux domaines d'activités de la Compliance (non-discrimination, protection et information des consommateurs, protection de la vie privée, gestion des plaintes, conflits d'intérêts et incompatibilités de fonction, réglementation MIFID, Fit & Proper, ...).

Importance du risque

Le risque stratégique n'est pas mesuré par une exigence de capital réglementaire ; le risque de réputation non plus. Néanmoins, le risque de réputation est indirectement reflété par le SCR risque de chutes massives qui est un des risques importants auquel la SMA SB est exposée.

Description des concentrations de risques

Une augmentation sensible du taux de recours aux chambres particulières pourrait représenter une concentration de risque stratégique importante pour la SMA SB.

La SMA SB n'est exposée à aucune concentration de risque importante en ce qui concerne le risque de réputation.

Stratégie de gestion et d'atténuation du risque

La gestion du risque stratégique passe par l'analyse de différents scénarios de choc développés dans le processus ORSA : l'augmentation des sévérités et des sinistralités de différents produits, l'augmentation du taux de recours à la chambre particulière, le phénomène de l'antisélection, ... Des plans d'actions sont mis en place si l'impact sur la position de solvabilité devient défavorable.

La gestion du risque de réputation au sein de la compagnie est opérée afin d'atténuer les effets de ce risque au maximum. Elle est formalisée par l'intermédiaire de différentes chartes et politiques de la SMA SB.

La direction effective et le Compliance Officer de la SMA SB assurent un suivi au minimum

annuel des différents indicateurs mis en œuvre et se chargent de communiquer au conseil d'administration les résultats et les problèmes éventuels.

4. Valorisation à des fins de solvabilité

4.1 Actifs

En conformité avec la directive Solvabilité II, la valorisation des actifs est basée sur une approche économique qui prend en compte les risques et est cohérente avec les données de marché. En pratique, cette approche signifie que les actifs de placement sont valorisés à leur valeur de marché. Les actifs sont principalement composés des obligations gouvernementales ce qui reflète le caractère prudent et à long terme des investissements. Le tableau ci-dessous présente au 31/12/2025 les différents postes de l'actif du bilan valorisés à des fins de solvabilité :

Actif / actief	Codes	BE GAAP	solvency
C. Placements / Beleggingen	22	78.696.063	73.208.364
III. Autres placements financiers / Overige financiële beleggingen	223		
1. Actions / Aandelen	223.1		
2. Obligations et autres titres à revenus fixes / obligaties	223.2	78.696.063	73.208.364
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	223.6		
E. Créances / Vorderingen	41	12.878	12.878
F. Autres éléments d'actif / Overige activabestanden	25	21.206.418	21.206.554
I. Immobiliés / materiële vaste activa	251	70.954	70.954
II. Valeurs disponibles / Beschikbare waarden	252	21.135.464	21.135.600
G. Comptes de régularisation / Overlopende rekeningen	431/433	457.568	2.651
I. Intérêts acquis non échus / Verworven, niet-vervallen intresten	431	454.917	0
III. Autres comptes de régularisation / Overige overlopende rekeningen	431/3	2.651	2.651
TOT(A)AL	21/43	100.372.927	94.430.447

4.2 Provisions techniques

Valeurs statutaires

Les provisions techniques concernent :

- les provisions pour primes non acquises (2.279.190 €)
- les provisions pour sinistres (4.921.509 €)
- les provisions pour vieillissement (18.145.421 €)

La provision pour primes non acquises concerne la fraction des primes brutes de réassurance qui a été allouée à l'exercice 2026 ou un exercice ultérieur.

La provision pour sinistre tient, elle, compte des sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de clôture de l'exercice.

Elle se base sur notre expérience du passé et tient compte également des frais liés à la gestion desdits sinistres.

La provision pour vieillissement est, elle, calculée sur base d'un modèle actuariel conformément à nos règles d'évaluation.

Valeurs SII

Sous Solvabilité II, les provisions techniques sont réévaluées et scindées entre un Best-Estimate (BE) et une marge de risque, conformément aux dispositions de la directive.

Au 31/12/2025, les Best Estimate (BE) s'élèvent à -79.908.228 € et le risk margin à +23.088.413 €.

4.3 Autres éléments du passif

A des fins de solvabilité, les autres éléments du passif sont valorisés à concurrence de la valeur comptabilisée dans les états statutaires.

Le tableau ci-dessous présente au 31/12/2025 les différents postes du passif du bilan valorisés à des fins de solvabilité :

Passif / passiva	Codes	be gaap	solvency
A. Capitaux propres / Eigen vermogen	11	62.342.266	133.638.972
IV. Réserves / Reserves	114	53.957.004	
V. Résultat reporté / overgedragen resultaat	115	8.385.262	
C. Provisions techniques / Technische voorzieningen	14	25.346.120	-51.898.306
I. Provisions pour primes non acquises / niet verdiende premies	141	2.279.190	
III. Provision pour sinistres / te betalen schaden	143	4.921.509	4.921.509
VI. Autres provisions techniques / andere technische	146	18.145.421	
best estimate			-79.908.228
Risk margin			23.088.413
Pensions complémentaires			5.239
G. Dettes / schulden	42	12.581.081	12.581.081
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
Schulden uit hoofde van rechtstreekse verzekeringsverrichtingen	421	11.703.547	11.703.547
V. Autres dettes / overige schulden	425	877.534	877.534
H. Comptes de régularisation / overlopende rekeningen	434/436	103.460	103.460
TOT(A)AL		100.372.927	94.430.447

4.4 Méthodes de valorisation alternatives

La SMA SB fait un usage intégral de la formule standard.

4.5 Autres informations

Néant

5. Gestion du capital

5.1 Fonds propres

Politique et objectifs

La gestion du capital désigne l'ensemble des décisions et actions que la SMA SB est susceptible de prendre pour s'assurer de la conformité du niveau et de la structure de capitalisation et/ou qui exercent une influence sur la capitalisation (les fonds propres) de la société, tant en termes quantitatifs (niveau de la capitalisation) que qualitatifs (nature comptable des éléments de capital).

La SMA SB s'assure de disposer d'une large couverture en capital grâce à la définition d'une politique de gestion du risque de souscription santé ainsi que d'une politique d'investissement prudente.

Tel que défini par sa politique de tolérance au risque, la SMA SB a comme objectif de disposer d'un montant de fonds propres de sorte à assurer un ratio de couverture du capital de solvabilité requis supérieur ou égal à 150 %.

Structure, montant et qualité des fonds propres

Les fonds propres tels que calculés à des fins de solvabilité au 31 décembre 2025 s'élèvent à 133.638.972 €.

Les fonds propres disponibles sont de qualité « Tier 1 », soit de la qualité la plus élevée.

Fonds propres éligibles

Etant donné que les fonds propres sont de qualité « Tier 1 » et que la SMA SB ne fait pas usage des mesures transitoires, le montant de fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ainsi que le minimum de capital requis est égal au montant total des fonds propres.

Différences entre les fonds propres des états financiers et l'excédent de l'actif sur le passif à des fins de solvabilité

L'écart entre les fonds propres présentés dans les états financiers et l'excédent de l'actif sur le passif déterminé à des fins de solvabilité provient essentiellement des postes suivants :

- ✓ Provisions techniques à des fins de solvabilité largement négatives à comparer aux provisions techniques comptabilisées dans les états financiers positives. ;
- ✓ Placements revalorisés à la valeur de marché à des fins de solvabilité.

5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le montant du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) au 31/12/2025 sont donnés ci-dessous :

- MCR = 9.724.316,30 €
- SCR = 38.897.265,21 €

Le ratio de solvabilité II (ratio SCR) s'élève à 343,57 % suivant l'approche standard et dépasse le niveau cible réglementaire de 100%. Le ratio SCR dépasse largement le seuil d'alerte de 150%.

5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La SMA SB n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

5.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SMA SB fait un usage intégral de la formule standard.

5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

La SMA SB respecte le minimum de capital requis ainsi que le capital de solvabilité requis.

5.6 Autres informations

Néant.

SE.02.01.16.01 Balance sheet			Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
			C0010	C0020	EC0021
Assets	Goodwill	R0010			
	Deferred acquisition costs	R0020			
	Intangible assets	R0030	0	0	
	Deferred tax assets	R0040	0	0	
	Pension benefit surplus	R0050			
	Property, plant & equipment held for own use	R0060	70954	0	
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	73208363,6	78696062,59	
	Property (other than for own use)	R0080	0	0	
	Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0	0	
	Equities	R0100	0	0	
	Equities - listed	R0110	0	0	
	Equities - unlisted	R0120	0	0	
	Bonds	R0130	73208363,6	78605737,66	
	Government Bonds	R0140	73208363,6	78605737,66	
	Corporate Bonds	R0150	0	0	
	Structured notes	R0160	0	0	
	Collateralised securities	R0170			
	Collective Investments Undertakings	R0180			
	Derivatives	R0190			
	Deposits other than cash equivalents	R0200	0	90324,93	
	Other investments	R0210			
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
	Loans and mortgages	R0230	0	0	
	Loans on policies	R0240			
	Loans and mortgages to individuals	R0250			
	Other loans and mortgages	R0260			
	Reinsurance recoverables from:	R0270	0		
	Non-life and health similar to non-life	R0280	0		
	Non-life excluding health	R0290	0		
	Health similar to non-life	R0300			
	Life and health similar to life, excluding health and index-linked	R0310	0		
	Health similar to life	R0320	0		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330				
Life index-linked and unit-linked	R0340				
Deposits to cedants	R0350		0		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	0	0		
Reinsurance receivables	R0370	0	0		
Receivables (trade, not insurance)	R0380	10182,27	81136,27		
Own shares (held directly)	R0390				
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400				
Cash and cash equivalents	R0410	21135600,27	21135600,27		
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	5346,26	460127,88		
Total assets	R0500	94430446,4	100372927		

SE.02.01.16.01 Balance sheet

				Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
				C0010	C0020	EC0021
Liabilities	Technical provisions - non-life	R0510	4962421,23	4921509,51		
	Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	0			
	Technical provisions calculated as a whole	R0530				
	Best Estimate	R0540	0			
	Risk margin	R0550	0			
	Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	4962421,23	4921509,51		
	Technical provisions calculated as a whole	R0570				
	Best Estimate	R0580	4921509,51			
	Risk margin	R0590	40911,72			
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	-56860726,86	20424610,89		
	Technical provisions - health (similar to life)	R0610	-56860726,86	20424610,89		
	Technical provisions calculated as a whole	R0620				
	Best Estimate	R0630	-79908228,4			
	Risk margin	R0640	23047501,54			
	Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650				
	Technical provisions calculated as a whole	R0660				
	Best Estimate	R0670				
	Risk margin	R0680				
	Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690				
	Technical provisions calculated as a whole	R0700				
	Best Estimate	R0710				
	Risk margin	R0720				
	Other technical provisions	R0730				
	Contingent liabilities	R0740	0			
	Provisions other than technical provisions	R0750	0			
	Pension benefit obligations	R0760	5239			
	Deposits from reinsurers	R0770	0			
Deferred tax liabilities	R0780	0				
Derivatives	R0790	0				
Debts owed to credit institutions	R0800					
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801					
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than resident in rest of the world	ER0802					
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803					
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810					
Debts owed to non-credit institutions	ER0811					
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812					

SE.02.01.16.01 Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
	Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813		
	Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814		
	Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815		
	Insurance & intermediaries payables	R0820	11703546,64	11703546,64
	Reinsurance payables	R0830	0	
	Payables (trade, not insurance)	R0840	877534,1	877534,1
	Subordinated liabilities	R0850		
	Non-negotiable instruments held by credit institutions resident	ER0851		
	Non-negotiable instruments held by credit institutions resident in the euro	ER0852		
	Non-negotiable instruments held by credit institutions resident in rest of	ER0853		
	Non-negotiable instruments held by non-credit institutions resident	ER0854		
	Non-negotiable instruments held by non-credit institutions resident in the	ER0855		
	Non-negotiable instruments held by non-credit institutions resident in rest	ER0856		
	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
	Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
	Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	103460,01	103460,01
	Total liabilities	R0900	-39208525,89	38030661,15
	Excess of assets over liabilities	R1000	133638972,3	62342265,86

S.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)				Sheets		
				Line of Business for: non-life		Total
				Medical expense insurance		
				C0010	C0200	
	Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	24.761.246,48	24.761.246,48	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			
		Reinsurers' share	R0140			
		Net	R0200	24.761.246,48	24.761.246,48	
	Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	24.574.993	24.574.993,15	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			
		Reinsurers' share	R0240			
		Net	R0300	24.574.993,15	24.574.993,15	
	Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	12.934.460,16	12.934.460,16	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			
		Reinsurers' share	R0340			
		Net	R0400	12.934.460,16	12.934.460,16	
	Expenses incurred		R0550	3.524.648,34	3.524.648,34	
	Administrative expenses	Gross - Direct Business	R0610	1.006.654,35	1.006.654,35	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620			
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630			
		Reinsurers' share	R0640			
		Net	R0700	1.006.654,35	1.006.654,35	
		Investment management expenses	Gross - Direct Business	R0710	89.132,00	89.132,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted		R0720			
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R0730			
Reinsurers' share	R0740					
Net	R0800		89.132,00	89.132,00		
Claims	Gross - Direct Business	R0810	1.568.172,50	1.568.172,50		
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820				

S.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)				Sheets		
				Line of Business for: non-life		Total
				Medical expense insurance		
				C0010	C0200	
	management expenses	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830			
		Reinsurers' share	R0840			
		Net	R0900	1.568.172,50	1.568.172,50	
		Acquisition expenses	Gross - Direct Business	R0910	834.569,29	834.569,29
			Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920		
			Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930		
			Reinsurers' share	R0940		
			Net	R1000	834.569,29	834.569,29
		Overhead expenses	Gross - Direct Business	R1010	26.120,20	26.120,20
	Gross - Proportional reinsurance accepted		R1020			
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R1030			
	Reinsurers' share		R1040			
	Net		R1100	26.120,20	26.120,20	
	Balance - other technical expenses/income		R1210			
	Total technical expenses		R1300		3.524.648,34	

S.05.01.01.02 Life

Sheets Z Axis:

			Line of Business for: life insurance obligations							Total	
			Health insurance		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance	Annuities stemming from non-life insurance		Life reinsurance obligations
			C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
Premiums written	Gross	R1410									
	Reinsurers' share	R1420									
	Net	R1500									
Premiums earned	Gross	R1510									
	Reinsurers' share	R1520									
	Net	R1600									
Claims incurred	Gross	R1610									
	Reinsurers' share	R1620									
	Net	R1700									
Expenses incurred		R1900									
Administrative expenses	Gross	R1910									
	Reinsurers' share	R1920									
	Net	R2000									
Investment management expenses	Gross	R2010									
	Reinsurers' share	R2020									
	Net	R2100									
Claims management expenses	Gross	R2110									
	Reinsurers' share	R2120									
	Net	R2200									
Acquisition expenses	Gross	R2210									
	Reinsurers' share	R2220									
	Net	R2300									
Overhead expenses	Gross	R2310									
	Reinsurers' share	R2320									
	Net	R2400									
Balance - other technical expenses/income		R2510									
Total technical expenses		R2600									
Total amount of surrenders		R2700									

S.12.01.01.01 Life and Health SLT Technical Provisions				Health insurance (direct business)			Total (Health similar to life insurance)	
					Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		
				C0160	C0170	C0180	C0210	
Technical provisions calculated as a whole				R0010				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0020				
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate		R0030		-79908228,4	-79908228,4	
		Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0040				
		Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses		R0050				
		Recoverables from SPV before adjustment for expected losses		R0060				
		Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses		R0070				
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0080				
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re		R0090		-79908228,4	-79908228,4	
	Risk Margin		R0100	23047501,54			23047501,54	
Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole			R0110				
	Best estimate			R0120				
	Risk margin			R0130				
Technical provisions - total				R0200	-56860726,86		-56860726,86	
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total				R0210	-56860726,86		-56860726,86	
Best Estimate of products with a surrender option				R0220				
Gross BE for Cash flow	Cash out-flows	Future guaranteed and discretionary benefits		R0230	254591455		254591455	
		Future guaranteed benefits		R0240				
		Future discretionary benefits		R0250				
	Future expenses and other cash out-flows		R0260	33583915,54			33583915,54	
	Cash in-flows	Future premiums		R0270	368083598,9			368083598,9
		Other cash in-flows		R0280				
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations				R0290				
Surrender value				R0300				
Best estimate subject to transitional of the interest rate				R0310				
Technical provisions without transitional on interest rate				R0320	-56860726,86		-56860726,86	
Best estimate subject to volatility adjustment				R0330				
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures				R0340	-56860726,86		-56860726,86	
Best estimate subject to matching adjustment				R0350				
Technical provisions without matching adjustment and without all the others				R0360	-56860726,86		-56860726,86	
Expected profits included in future premiums (EPIFP)				R0370	88.858.393		88.858.393	

S.17.01.01.01 Non-Life Technical Provisions				Direct business and accepted proportional reinsurance		Total Non-Life obligation		
				Medical expense insurance				
				C0020		C0180		
Technical provisions calculated as a whole				R0010				
	Direct business			R0020				
	Accepted proportional reinsurance business			R0030				
	Accepted non-proportional reinsurance			R0040				
	Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050			
	Gross - Total				R0060			
		Gross - direct business			R0070			
		Gross - accepted proportional reinsurance business			R0080			
		Gross - accepted non-proportional reinsurance business			R0090			
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default				R0100		
		Premium provisions	Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses			R0110		
			Recoverables from SPV before adjustment for expected losses			R0120		
			Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses			R0130		
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default				R0140	
		Net Best Estimate of Premium Provisions				R0150		
		Gross - Total				R0160	4921509,51	4921509,51
			Gross - direct business			R0170	4921509,51	4921509,51
			Gross - accepted proportional reinsurance business			R0180		
			Gross - accepted non-proportional reinsurance business			R0190		
	Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default				R0200			
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate							

S.17.01.01.01 Non-Life Technical Provisions						Direct business and accepted proportional reinsurance		Total Non-Life obligation	
						Medical expense insurance			
						C0020		C0180	
	Claims provisions	Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210						
		Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220						
		Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230						
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240						
		Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	4921509,51	4921509,51				
	Total Best estimate - gross	R0260	4921509,51	4921509,51					
	Total Best estimate - net	R0270	4921509,51	4921509,51					
	Risk margin	R0280	40911,72	40911,72					
	Amount of the transitional on Technical Provisions	TP as a whole	R0290						
		Best estimate	R0300						
Risk margin		R0310							
Technical provisions - total	Technical provisions - total	R0320	4962421,23	4962421,23					
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330							
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	4962421,23	4962421,23					
Line of Business: further segmentation	Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350							
	Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360							
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)	Cash out-flows	Future benefits and claims	R0370						
		Future expenses and other cash-out flows	R0380						
	Cash in-flows	Future premiums	R0390						
		Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400						
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)	Cash out-flows	Future benefits and claims	R0410	4398668,19	4398668,19				
		Future expenses and other cash-out flows	R0420	522841,3249	522841,3249				
	Cash in-flows	Future premiums	R0430						
		Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440						
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations			R0450						
Best estimate subject to transitional of the interest rate			R0460						
Technical provisions without transitional on interest rate			R0470	4962421,23	4962421,23				
Best estimate subject to volatility adjustment			R0480						
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures			R0490	4962421,23	4962421,23				
Expected profits included in future premiums (EPIFP)			R0500	0	0				

S.19.01.01.02 Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)			Sheets	Z Axis:
			Line of business	Assistance [direct business and accepted proportional reinsurance]
			Accident year / Underwriting year	Accident year [AY]
			Currency	EUR
			Currency conversion	Expressed in currency of denomination (not converted to reporting currency)
			In Current year	Sum of years (cumulative)
		<i>C0170</i>	<i>C0180</i>	
Prior	<i>R0100</i>			
N-14	<i>R0110</i>			
N-13	<i>R0120</i>			
N-12	<i>R0130</i>			
N-11	<i>R0140</i>			
N-10	<i>R0150</i>			
N-9	<i>R0160</i>			
N-8	<i>R0170</i>			
N-7	<i>R0180</i>			
N-6	<i>R0190</i>			
N-5	<i>R0200</i>	0	0	
N-4	<i>R0210</i>	7913,53	10759539,21	
N-3	<i>R0220</i>	34196,14	11050917,28	
N-2	<i>R0230</i>	153352,9	11531812,49	
N-1	<i>R0240</i>	3847181,39	12238989,75	
N	<i>R0250</i>	8890678,41	8890678,41	
Total	<i>R0260</i>	12933322,36	54471937,13	

S.19.01.01.04 Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)			Sheets	Z Axis:
			Line of business	Assistance [direct business and accepted proportional reinsurance]
			Accident year / Underwriting year	Accident year [AY]
			Currency	EUR
			Currency conversion	Expressed in currency of denomination (not converted to reporting currency)
			Year end (discounted data)	
				<i>C0360</i>
	Prior	<i>R0100</i>		
	N-14	<i>R0110</i>		
	N-13	<i>R0120</i>		
	N-12	<i>R0130</i>		
	N-11	<i>R0140</i>		
	N-10	<i>R0150</i>		
	N-9	<i>R0160</i>		
	N-8	<i>R0170</i>		
	N-7	<i>R0180</i>		
	N-6	<i>R0190</i>		
	N-5	<i>R0200</i>	0	
	N-4	<i>R0210</i>	0	
	N-3	<i>R0220</i>	194,56	
	N-2	<i>R0230</i>	24351,89	
	N-1	<i>R0240</i>	206597,34	
	N	<i>R0250</i>	4167524,4	
	Total	<i>R0260</i>	4398668,19	

S.23.01.01.01 Own funds				Sheets		Z Axis:				
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3		
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010								
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030								
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040								
	Subordinated mutual member accounts	R0050								
	Surplus funds	R0070								
	Preference shares	R0090								
	Share premium account related to preference shares	R0110								
	Reconciliation reserve	R0130	133638972,3	133638972,3						
	Subordinated liabilities	R0140								
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160								
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180		0	0					
	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220								
Deductions	R0230									
Total basic own funds after deductions	R0290	133638972,3	133638972,3							
	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300								

S.23.01.01.01 Own funds

Sheets Z Axis:

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
	Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds		R0400					
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	133638972,3	133638972,3			
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	133638972,3	133638972,3			
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	133638972,3	133638972,3			
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	133638972,3	133638972,3			
SCR		R0580	38897265,21				

S.23.01.01.01 Own funds			Sheets	Z Axis:					
			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3		
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
MCR	R0600	9724316,3							
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	343,57%							
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	1.374,28%							

S.23.01.01.02 Reconciliation reserve				Sheets	Z Axis:
				Value	
				C0060	
	Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	133638972,3	
		Own shares (held directly and indirectly)	R0710		
		Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720		
		Other basic own fund items	R0730	0	
		Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740		
	Reconciliation reserve		R0760	133638972,3	
	Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	88858393,48	
		Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780		
	Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	88858393,48	